

«Aujourd'hui, quand je vois mes parents d'accueil, on se parle. À 15 ans, je leur criais de dégager.»

Amélie

50 € La «somme» d'argent à laquelle un jeune en autonomie a droit, tout compris.

Le «Code 9» désigne les jeunes vivant en autonomie



Notre dossier, jusqu'à samedi



À 18 ans tombe le couperet : c'est la fin de l'Aide à la Jeunesse. Pour se préparer à cette nouvelle «indépendance», les jeunes suivis par les services d'aide à la Jeunesse peuvent partir vivre en appartement supervisé dès l'âge de 16 ans, et y apprendre à vivre en autonomie. Dans le langage administratif, on les désigne par «code 9». Un challenge sans garantie de succès...

Comment ces ados, qui n'ont pas tous demandé à vivre seul, deviennent-ils acteurs de leur vie? Comment sont-ils accompagnés et préparés à gérer leur budget et leur liberté? Comment trouvent-ils un réseau social positif, un rythme, un bien-être?

De nombreuses questions, auxquelles nous répondons jusqu'à samedi. Avec, au fil des jours, les témoignages de Noredine, Cindy, Amélie et Thomas. Ils racontent, chacun à leur façon, une transition vers l'autonomie haute en couleurs, riches en émotions et rebondissements.

Cette série est signée par Sophie de Brabandere, Gaëtane Mangez et Olivier Standaert. C'est grâce à une bourse du Fonds pour le journalisme (Communauté française) qu'ils ont pu mener ce travail de plusieurs mois, aujourd'hui publié dans *L'Avenir*. ■

DEMAIN

En institution, Thomas devenait fou. Catapulté en logement autonome, il s'en est finalement sorti.

Amélie : « Parfois, j'ai dû tenir plus d'un mois avec 300 € »

À 16 ans, Amélie a voulu l'autonomie. Mais du cocon de la famille d'accueil à la vie en solo, il lui a fallu renoncer à toute dépense superflue.

● Olivier STANDAERT et Gaëtane MANGEZ

«Le 19 mai 1993. J'avais un an et quatre mois. C'est à cet âge que j'ai quitté le home où je logeais depuis ma naissance pour aller vivre en famille d'accueil.»

Le rire aérien d'Amélie (prénom d'emprunt) résonne dans la pièce aux hauts plafonds blancs qui lui sert de séjour. Elle rit de sa précision des dates. Peut-être cette joie furtive suggère-t-elle aussi la volonté de ne pas s'attarder sur le passé?

À presque 19 ans, cette future infirmière a, en tout cas suffisamment d'énergie dans le regard et dans les gestes pour regarder devant elle. Dans son logement non loin de Namur, elle attend la rentrée. C'est la fin de l'été. Si elle dépend à présent du CPAS, Amélie a elle aussi connu la mise en autonomie via un kot supervisé, il y a un an et demi. C'est elle qui a fait la demande auprès du service d'Aide à la jeunesse (SAJ), dont elle dépend depuis sa naissance.

Fini la vie douillette

«J'ai fait ma crise vers 16 ans, raconte Amélie. J'en faisais voir de toutes les couleurs à ma famille d'accueil. Il n'y avait plus de relation. C'était donc préférable d'aller vivre seule. Je voulais apprendre à me débrouiller avec de l'argent. Mes parents d'accueil n'ont jamais été contre. J'ai expliqué mon projet au Sampan, qui gère des kots su-



En «autonomie», finie la vie douillette, le repas tout fait, le linge, l'argent de poche pour aller faire du shopping.

«En tout, j'ai eu 2 000 € de dettes à rembourser, notamment les garanties locatives. Tout ce que j'épargne, même quelques euros, ça file au remboursement.»

pervisés, pour leur montrer que je pourrais me débrouiller seule.»

Ce départ, elle l'a mis en scène bien des fois.

«Ma maman d'accueil m'a raconté que chaque année, vers avril-mai, je partais planter ma tente dans le jardin, sourit-elle. J'y mettais des biscuits, je décidais de m'en aller. J'étais encore gamine. C'était un geste que je n'expliquais pas. C'est aussi au printemps que j'ai demandé à mes parents de quitter le cocon.»

Fini la vie douillette, le repas tout fait, le linge, l'argent de poche pour aller faire du shopping. À 17 ans, au milieu d'une

scolarité à l'époque chahutée, Amélie passe le cap. Et apprend à compter, chaque jour.

«Certains amis me disent que j'ai du bol de recevoir de l'argent. C'est un point de vue. Avec mes allocations, j'ai un peu moins de 750 euros par mois. C'est plus que durant ma période d'autonomie sous le SAJ, où la Communauté française nous donne moins que ça. Entre mon premier kot et mon logement actuel, il m'est arrivé de devoir manger un mois et demi avec 300 €. En tout, j'ai eu 2 000 € de dettes à rembourser, notamment les garanties locatives. Je serai bientôt au bout. Il faut que je bosse au

Cora durant l'été. Tout ce que j'épargne chaque mois, même quelques euros, ça file au remboursement.»

Parents d'accueil, amoureux et amis

Même délicate au niveau budgétaire, l'autonomie d'Amélie, puis son passage au CPAS, se sont bien déroulés. Au contraire d'autres jeunes dans son cas, Amélie peut compter sur un réseau social structurant : ses parents et grands-parents d'accueil, son amoureux, ses amis ; une aubaine pour elle, qui confesse volontiers mal supporter «les imprévus». De sa famille biologique, elle ne connaît que sa mère. «Je ne veux plus la voir. Savoir qu'elle va bien me suffit, explique Amélie. On communique par SMS. Si elle appelle, je ne décroche pas. Quand le SAJ a validé ma mise en autonomie, elle a accepté d'être partiellement déchargée de ses droits, pour éviter qu'elle soit à ma charge financière à mes dix-huit ans. Je sais qu'elle ne veut pas mon mal, mais j'ai assez souffert. Si elle téléphone à mes parents d'accueil pour savoir où j'habite, ils lui donneront mon adresse, parce qu'ils estiment qu'ils ne peuvent pas lui cacher cela. Et je crains ça. On ne sait jamais dans quel état elle va débarquer...»

«À quinze ans, je leur criais de dégager»

L'autonomie d'Amélie l'a grandie. Son éducatrice du Sampan ne passait la voir qu'une fois par mois et non chaque semaine, tant «elle était exemplaire».

La petite fille qu'elle était avait raison de planter sa tente ailleurs. «Aujourd'hui, quand je revois mes parents d'accueil, je pleure à chaque séparation. On se parle mieux, on mesure combien on est important les uns pour les autres. Quand j'avais quinze ans, je leur criais de dégager...» ■

Sans réseau, une vie vraiment très dure

Les jeunes en autonomie reçoivent quelque 645 € par mois. En pratique, cela en fait 50. Quasi moins qu'au CPAS, et très dur sans un réseau.

Les montants alloués aux jeunes en autonomie sont rarement suffisants, notamment pour le loyer (environ 275 € charges comprises). Les prix de l'immobilier, à la hausse, obligent les



Pour vivre en autonomie, il faut idéalement pouvoir compter sur, au minimum, un réseau d'amis.

jeunes à chercher parfois longtemps des logements pas toujours accueillants. Les propriétaires préfèrent en général louer leurs studios à des étudiants en famille, et non des ados accompagnés d'un éducateur!

Grappiller sur le budget

Outre cette somme pour le loyer, le jeune en autonomie reçoit 75 € par semaine, pour assurer tous ses frais.

«Mais en pratique, cette somme redescend à quelque 50 € par semaine, tout compris, précise Christine Masse, éducatrice au Chan-

murly Nord, à Liège. La raison? Souvent, ils doivent grappiller sur leur budget vie quotidienne pour d'autres postes. C'est pour cela aussi qu'ils ont besoin d'un réseau, pour aller laver son linge chez untel, manger une fois par semaine chez un autre, etc.»

Il existe aussi la possibilité pour le jeune de recevoir 1/3 des allocations familiales qui lui sont destinées, ainsi que les éventuelles pensions alimentaires. Cela nécessite pas mal de démarches, mais le jeu en vaut la chandelle. Pourtant, Christine Masse met en garde.

«Ce n'est pas une bonne chose que le jeune vive avec trop d'argent durant sa période d'autonomie. Car lorsqu'il basculera sous le régime du CPAS, isolé dans la majorité des cas, il devra aussi se débrouiller avec environ 600 € par mois. Ce sera également un challenge de taille.»

Un certain nombre d'acteurs sociaux réclame que les budgets alloués aux jeunes en autonomie s'alignent sur le revenu d'intégration sociale. Ce qui, pour les mineurs concernés, pourrait représenter une augmentation de 80 € par mois. ■ O.S. et G.M.